

MISSION TRANSACTION – LOCATION IMMOBILIERE

Tarif maximum applicables à compter du 01 Juin 2019

Transaction vente – achat	
Intermédiaire entre vendeur et acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier sur les montants suivants :	
Jusqu'à 100 000 €	6000 EUROS TTC avec un minimum de 2 000 € et un maximum de 10 % de la valeur du bien
De 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC
De 201 000 € à 300 000 €	5.5 % TTC
A partir de 300 000 €	5 % TTC
Les honoraires sont à la charge du mandant	

Honoraire de Location

Locaux soumis à la loi du 6 juillet 2989	Honoraires Bailleur TTC	Honoraire Locataire TTC
Entremise et Négociation	4.20 % calculé sur le loyer annuel	Exonéré
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € le m ² (à part égale entre le locataire et le bailleur) → application de la loi ALUR	
Etats des lieux	3 € le m ² (à part égale entre le locataire et le bailleur) → application de la loi ALUR	

<p style="text-align: center;">Estimation avec Avis de Valeur 100 € HT soit 120 € TTC minimum selon devis ESTIMATION GRATUITE DANS LE CADRE D'UNE MISE EN VENTE</p>

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

ORPI LA PLAINE IMMO AGENCE PERPIGNAN 50 Avenue Louis Torcrais 66600 Perpignan – Succursales : 5 Rue Gabriel Peri 66250 ST Laurent de la Salanque
18ter Boulevard Arago 66600 Rivesaltes – SARL au capital de 5000 € RCS Perpignan 489353771 à Carte Pro N°6601 2016 000 007 457 délivré par la CCI de
Perpignan et des Pyrénées Orientales – Caisse de garantie SO.CA.F montant 110 000 €